

29.11.79

3309390

de

BRIGADE

du

PROCÈS-VERBAL  
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

N° 559

du 29 novembre 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt neuf novembre

Nous, D S Gendarme,

R G Gendarme,

Agents de police judiciaire.

ANALYSE

- Présence d'un objet

volant non identifié

( O.V.N.I. ) à

( )

de la brigade de ( )

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale :

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

3° Expédition

I. PRÉAMBULE

Le 29 novembre 1979 à 6 heures 30. Monsieur C J , demeurant au ( ) , nous avise téléphoniquement qu'il a été témoin de faits bizarres. Il nous précise qu'à 5 heures 50 ce matin, il a vu un objet lumineux de couleur bleue au-dessus d'une ferme inhabitée au lieu-dit sur le territoire de la commune du ( ). Cet objet ressemblait étrangement à un giro-phare d'ambulance et éclairait le sol d'une lueur blanche; il se déplaçait lentement Nord-Sud à une vingtaine de mètres du sol.

II. CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

- Etat des lieux:

La ferme est la propriété de Monsieur S J F demeurant au ( ) au lieu-dit . Elle est située sur le territoire de la commune du au lieu-dit à 2 kms de cette agglomération. Elle est implantée en bordure du chemin N° qui relie à ( ); elle est seule et entourée de champs cultivés.

- Constatations:

Le même jour à 11 heures 30, en compagnie de Monsieur C J nous constatons parallèlement à la route, une ligne électrique partant de la ferme en direction de , dont deux fils sont entremêlés.

- Aucune trace n'est découverte sur les lieux. Aucune observation n'est faite sur le moment.

Vu et transmis par le Commandant de Groupement de la Haute-Garonne à TOULOUSE  
Le Colonel B  
à Monsieur le Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire  
à

A

le 2-2 JAN. 1980

..../2/....

25 JANV. 1980

- Mesures prises:

Le même jour, par message radio n° 526/2, notre Commandant de Compagnie à a été avisé des faits.

Monsieur le Procureur de la République à a été avisé téléphoniquement ainsi que le Centre National d'Etudes Spaciales à .

III - ENQUETE -

Le 29 novembre 1979, au bureau de notre brigade entendons:

C. J , ans, ouvrier agricole, demeurant au , né le à , fils de A et de P B , de nationalité française, qui nous déclare:

""Ce matin, vers 5 heures 50, j'ai été témoin d'un "phénomène curieux. Je venais de et je me "dirigeais vers , sur le C. . Arrivé au "sommet de la , j'ai aperçu, à environ "1 kilomètre de moi, une lumière bleue, qui tournait. "J'ai pensé qu'il s'agissait d'un giro-phare d'ambulance. "J'ai continué ma route avec mon tracteur, en direction "de cette lumière. En traversant le bois où passe la "route, j'é l'ai perdue de vue. En sortant du bois, au "croisement de , je l'ai aperçue à nouveau. A "ce moment là, la lumière se trouvait à environ 30 mètres "au-dessus de la maison de . Cet objet se "déplaçait lentement, parallèlement à la route et en "direction de . A un moment donné, je n'étais "plus qu'à environ 30 mètres de l'objet. Au-dessous de "la lumière bleue, une tache de lumière blanche éclairait "le sol. Il s'agissait d'une tache d'environ 5 à 6 mètres "de côté. Cette lumière blanche clignotait régulièrement, "à peu près au même rythme que la lumière bleue. Quand "j'ai croisé cet objet, je me suis retourné. Il a conti- "nué son chemin et a disparu. Je ne peux vous dire où "il est allé, car j'ai été masqué par la maison. Je n'ai "entendu aucun bruit, à part celui de mon tracteur. Je "n'ai vu aucun témoin sur les lieux. Je ne peux rien "vous préciser d'autre.

Le 29 novembre 1979 à 11 heures 55.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue ( A signé sur le carnet de déclarations )

Le 3 décembre 1979, à 5 heures 50, nous nous sommes transportés sur les lieux, et à une distance de 300 mètres environ, nous avons aperçu une lueur bleue près de la ferme " ". Nous nous sommes approchés le plus possible et après plusieurs minutes d'observation, nous avons constaté qu'il s'agissait en réalité d'un contact entre les fils de la ligne électrique. (Voir planche photographique, cliché 2).

Ce court-circuit provoquait une lueur bleue et éclairait le sol d'une lumière de couleur blanche. Par ailleurs, il est visible sur une distance de 1 Km à 1 Km 500. (Voir planche photographique, cliché 1).

Le même jour, un message radio a été adressé à notre Commandant de Compagnie à ..... Monsieur le Procureur de la République à ..... et le C.N.E.S. à ..... ont été avisés du résultat de notre enquête.

Le 4 décembre 1979, à 6 heures 30, au bureau de notre brigade réentendons Monsieur C. J. :

""Vous venez de me montrer le phénomène que j'avais aperçu le 29 novembre 1979. Il s'agit en réalité d'un court-circuit. Les phénomènes que j'avais observés ce jour là et aujourd'hui sont identiques.

Le 4 décembre 1979 à 6 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue (A signé sur le carnet de déclarations.)

IV - CLOTURE DU PROCES-VERBAL -

DESTINATAIRES

- 2 - avec sa copie, à Monsieur le Procureur de la République  
à
- 1 - à Monsieur le Préfet de la ..... à
- 2 - à la Direction de la Gendarmerie (Bureau emploi)
- 1 - au Général Commandant la ..... Région Aérienne. Division  
Opération - Section "Défense Aérienne."
- 1 - aux archives.

Fait et clos, le 10 janvier 1980.

Les Gendarmes enquêteurs

CLICHE N° I

Vue d'ensemble de la ferme

" "

Vue prise où l'intéressé a  
été témoin pour la première  
fois du phénomène.

Ferme de

Route de



CLICHE N° II

Vue rapprochée de la ferme.

" "

Fils électrique où le  
court-circuit a eu lieu.

